

**DONNEZ
VOTRE AVIS !**

Du 8 avril au 10 mai 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Plan de Prévention du Risque inondation de l'Adour Sud

**Communes d'Allier, Antist, Arcizac-
Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus,
Hiis, Horgues, Momères, Montgaillard,
Ordizan, Pouzac, Saint-Martin, Salles-
Adour, Trébons et Vielle-Adour**

DDT 65

Consultez le projet et donnez votre avis

Sur le site internet :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr> (rubrique « publications »)

Ou

En Mairie

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet délaboration du Plan de Prévention du Risque inondation

Par arrêtés préfectoraux en date du 6 mars 2019, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan de Prévention du Risque inondation sur les communes visées en premier page.

Cette enquête sera menée conformément à la décision prise le 31 janvier 2019 du Président du Tribunal Administratif de Pau par Christian Falliero en tant que commissaire enquêteur.

Pour information, un plan de prévention des risques est un outil mis en place par l'État qui vise à préserver les vies humaines et à réduire le coût des dommages qu'entraînerait un évènement. Il permet de définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur. Il peut également imposer des travaux sur l'existant.

L'enquête sera réalisée du lundi 8 avril 2019 au vendredi 10 mai 2019.

Le dossier d'enquête est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'État, à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr> (rubrique « publications » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ou programmées »).

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête constitué des 15 projets de plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) comportant une partie réglementaire et un dossier technique par commune, ainsi que les avis sur le projet :

- en version papier, dans chacune des communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture
- en version dématérialisée : sur un poste informatique en libre accès à la mairie de Montgaillard, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30 ;

Le public pourra également, pendant toute la durée de l'enquête, faire parvenir ses observations à l'adresse : ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr en inscrivant en objet du courriel « observations enquête PPR Adour Sud ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

La commission d'enquête assurera des permanences pour recevoir le public les jours suivants :

Lieux d'enquêtes	Jours de permanence	Heures de permanence
Mairie de MONTGAILLARD (siège de l'enquête)	Lundi 8 avril 2019 Vendredi 10 mai 2019	de 15 h à 17 h de 15 h à 17 h
Mairie de BERNAC-DESSUS	Vendredi 19 avril 2019	de 15 h à 17 h
Mairie d'ARCIZAC-ADOUR	Jeudi 25 avril 2019	de 18 h à 20 h
Mairie de POUZAC	Jeudi 2 mai 2019	de 15 à 17 h